**EPU32**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Vanuatu**

**24 janvier 2019**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada félicite Vanuatu pour la tenue d’élections parlementaires libres et justes depuis l’examen de son dernier EPU.

Le Canada formule les recommandations suivantes à l’intention de Vanuatu :

1. Prendre des mesures concrètes pour appuyer et augmenter la participation des femmes à la sphère politique, par exemple en établissant des cibles visant à améliorer la représentation des femmes au Parlement.
2. Poursuivre les efforts en vue d’éliminer la violence fondée sur le sexe, y compris la violence domestique et sexuelle, par exemple en affectant des ressources suffisantes à la formation du personnel des forces de l’ordre et du personnel médical, aux enquêtes et à la poursuite des auteurs de ces crimes, et à l’accès aux services destinés aux victimes.
3. Mettre en place des mesures, notamment par le biais de mesures anti-discrimination et de campagnes de sensibilisation, afin d’éliminer la discrimination et la violence à l’égard des personnes LGBTI.
4. Poursuivre les efforts de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH), en particulier en assurant aux personnes handicapées un accès aux lieux publics et un accès équitable à l’équipement et aux services médicaux.

Nous saluons la révision par Vanuatu de sa loi sur le registre civil, de même que la réintroduction de l’enregistrement mobile des naissances dans tout le pays, et nous soulignons l’importance d’assurer tant aux mères qu’aux pères la même capacité de transmettre la citoyenneté à leur enfant à la naissance.